

Ministère de l'Éducation Nationale

Baccalauréat Professionnel
« Métiers de la sécurité »

Session 2019

E 2
ÉTUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES

CORRIGÉ

Consignes de réalisation de l'épreuve :

Les réponses doivent être rédigées et justifiées sur votre copie ou sur les annexes.

Le dossier sujet sera rendu intégralement avec la copie et les annexes.

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Durée 3 heures

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE	C 1906-MS SP	Session 2019	Corrigé
ÉPREUVE E2 : Etude de situations professionnelles	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 1 / 11

SITUATION 1

TRAVAIL À FAIRE

1.1. Énoncez à Guillaume DUFAR les éléments de signalisation routière qui doivent être présents.

Éléments de réponse :

1. Un panneau d'interdiction de circulation des véhicules à moteur
2. Un panneau indiquant l'arrêté municipal
3. Un panneau « Sauf riverains ». Accepter « limitation 30 km/h »

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.1	A1.5C1 Identifier et hiérarchiser les informations	Aucun panneau de présent ou réponse incohérente ou panneaux 2 et/ou 3	Seul le panneau 1 est présent	Les panneaux 1 et 2 sont présents	Les 3 panneaux sont présents

TRAVAIL À FAIRE

12 Exposez vos arguments à Guillaume DUFAR afin de justifier votre placement.

Éléments de réponse :

1. Le positionnement permet de caractériser l'infraction (véhicule circulant réellement dans la rue piétonne)
2. Le positionnement permet d'être répressif (**accepté efficace, dissuasif...**)
3. Le positionnement est visible des riverains (afin de leur montrer l'action de la mairie)

Autre réponse pertinente : Assurer la sécurité des riverains.

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.2	A1.2C2 Identifier le rôle des différents acteurs.	Les justifications sont incohérentes	L'élément 1 n'est pas présent (caractérisation de l'infraction)	Les éléments 1 et 2 sont présents mais le 3 est absent	Au moins les éléments 1, 2 et 3 sont présents

TRAVAIL À FAIRE

13 Déterminez et justifiez votre décision, et conseillez la conductrice afin que cette situation ne se reproduise pas.

Éléments de réponse : le comportement est adapté à la situation

1. Non verbalisation de la conductrice (faire preuve de discernement)
2. Contrôle de la véracité des éléments apportés par la conductrice (ex : l'accompagner au moins visuellement, lui demander de repasser devant vous avec sa mère ...)
3. Conseiller de se rapprocher de la mairie afin d'établir une carte de riverain ou un laisser-passer (accepter tout conseil pertinent).

Autres réponses possibles : rappel à la conductrice de l'arrêté municipal.

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.3	A1.2C3 Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation.	Réponses incohérentes	La conductrice est verbalisée. Le conseil est pertinent	Élément 1 pertinent. Élément 2 ou 3 non pertinent	Éléments 1, 2 et 3 pertinents

TRAVAIL À FAIRE

14. Rédigez le procès-verbal de contravention sur l'annexe A.

2. Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.4	A1.2C1 Qualifier et classer l'infraction	Les éléments du PV ne permettent pas de qualifier et classer l'infraction et les constatations sont insuffisantes	Les éléments du PV ne permettent pas de qualifier et classer l'infraction mais les constatations sont satisfaisantes	L'infraction est insuffisamment qualifiée ou n'est pas classifiée	L'infraction est qualifiée (arrêté municipal + Code de la Route) L'infraction est classifiée (contravention de 1 ^{ère} classe)

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.4	A1.5C3 utiliser un langage professionnel	Le langage professionnel est absent de l'ensemble du PV	Le langage professionnel n'est pas utilisé dans la nature de l'infraction et les constatations	Le langage professionnel est utilisé dans la nature de l'infraction ou les constatations	Le langage professionnel est utilisé dans la nature de l'infraction et les constatations

TRAVAIL À FAIRE

1.5 Énoncez à Guillaume DUFAR les moyens que vous avez employés pour maîtriser le niveau de tension de la situation.

Éléments de réponse :

1. Dialoguer avec le conducteur de manière ferme et courtoise.
2. Respecter les distances de sécurité
3. Accepter toute justification permettant une résolution rapide de la situation (coopération...)

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
1.5	A4.2C2 Gérer son comportement en situation de tension	Réponse incohérente	Dialogue seul	Dialogue La forme (ton, les mots employés)	Dialogue La forme (ton, les mots employés) Le fond (l'argumentation)

SITUATION 2

TRAVAIL À FAIRE

2.1. Répondez à la question de Nathalie CORTA afin qu'elle complète son action.

Éléments de réponse : les réponses sont conformes au protocole (3, 4 et 5) des consignes de sécurité (Document 7 ci-dessous) et adapté à la situation.

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
2.1	A4.3C2 Appliquer le protocole adapté à la situation.	Réponse incohérente	Le protocole n'est pas respecté	Le protocole est respecté mais peu adapté à la situation. Présence des points 1 et 2.	Le protocole est respecté et adapté à la situation (3, 4 et 5)

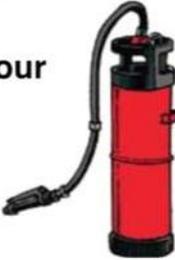
▶ **3. Demandez à vos clients de se tenir à distance et avertissez-les :**

> D'évacuer les alentours

- > De laisser le pistolet sur le véhicule
- > De ne pas mettre le moteur en marche
- > De ne pas utiliser de téléphone portable





▶ **4. Ayez les extincteurs à portée de main pour pouvoir intervenir si besoin**

▶ **5. Gardez tout le monde à distance et attendez l'arrivée des secours**

TRAVAIL À FAIRE

2.2. Expliquez à l'ensemble des agents impliqués, les actions qu'ils doivent effectuer afin de sécuriser l'ensemble du site au regard de la situation.

Éléments de réponse : actions attendues des actions de l'équipe

1. Les véhicules dont le moteur est encore en marche sont évacués.
2. Les personnes sont évacuées, y compris l'employée, et un périmètre de sécurité est établi. (à minima l'accès à la station-service est interdit)
3. Des mesures sont mises en place afin de fluidifier la circulation et désengorger les parkings et l'accès au centre commercial.
4. La notion de facilitation de l'accès des secours est présente.

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE	C 1906-MS SP	Session 2019	Corrigé
ÉPREUVE E2 : Etude de situations professionnelles	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 4 / 11

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
2.2	A2.2C5 Sécuriser le site	Réponses incohérentes	Il manque plusieurs résultats attendus ou plusieurs sont incohérents	Il manque 1 résultat attendu ou l'un est peu cohérent	Tous les résultats attendus sont atteints et cohérents

TRAVAIL À FAIRE

2.3. Complétez le tableau de service du poste central de sécurité à 16 h 25 sur l'annexe B.

Éléments de réponse : On évalue uniquement les affectations des deux agents suivants :

1. Maxime LAZAC (agent habilité à accéder aux images : document 9) au PC de vidéoprotection en remplacement de Clarisse COURTOT.
2. Clarisse COURTOT (seule cheffe d'équipe SSIAP2 disponible) en remplacement du candidat Claude VERNIERE au PCS.

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
2.3	A2.2C5 Sécuriser le site A4.1C3 Manager une équipe	Aucune réponse	Les deux agents ne sont pas affectés correctement	Seul un des deux agents est identifié, affecté correctement	Les deux agents remplaçants sont identifiés et affectés

TRAVAIL À FAIRE

2.4. Rédigez le corps du courriel au directeur justifiant l'enchaînement des actions qui ont entraîné la fermeture de la station-service de 15 h 45 à 18 h 00.

Éléments de réponse : notions devant apparaître dans le courriel, **en gras les éléments de maîtrise**

- **15 h 45** : appel de la station-service pour un dégagement de fumée – arrêt des pompes par mesure d'urgence de la part de Mme CORTA (**respect de la procédure**)
- **15 h 50** : appel des sapeurs-pompiers car notion de fumée + transport d'essence (**cite le code danger**) + proximité des pompes (**risque très élevé nécessitant une réponse immédiate sans attendre la levée de doute**)
- **15h55** : réaffectation de deux agents (SSIAP 1) sur le site
- **Justification du candidat des actions menées dans le travail 2.2** (exemple : fermeture et évacuation de la station et actions fluidifiant le trafic et/ou facilitant l'action des secours.)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE	C 1906-MS SP	Session 2019	Corrigé
ÉPREUVE E2 : Etude de situations professionnelles	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 4 / 11

- **16 h 25** : arrivée des pompiers
- **16 h 40** : appel du dépannage (**avec accord des sapeurs-pompiers**)
- **17 h 40** : départ du poids lourd remorqué et **nettoyage de la station-service**
- **17 h 50** : départ des pompiers
- **18 h 00** : ouverture de la station-service

Remorquage et nettoyage impératifs avant réouverture de la station-service

L'objectif de ce courriel est d'aider le directeur à justifier la perte de chiffre d'affaires. La qualité de la justification permet d'évaluer principalement ce travail.

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
2.4	A4.1C6 Rendre compte	Le courriel n'est pas exploitable car les informations ne sont pas justifiées	Les informations ne sont pas suffisamment justifiées	Le courriel est peu exploitable mais les informations sont complètement justifiées	Le courriel est exploitable et les informations sont complètement justifiées

Question	Compétence	Critères de performance			
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
2.4	A2.4C1 identifier et hiérarchiser les informations	Information et/ou chronologie incohérente(s)	Toutes les informations ne sont pas identifiées et/ou la chronologie n'est pas respectée	Toutes les informations sont identifiées (présence d'informations parasites) et la chronologie est respectée	Toutes les informations sont identifiées (sans information parasite) et la chronologie est respectée

Annexe A : Procès-verbal de contravention

<p>DÉPARTEMENT DE L'AIN</p> <p>POLICE MUNICIPALE DE BRION Procès-verbal n° 19-124</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE CONTRAVENTION (Infraction au Code de Route)</p>	
	<p>L'an 2019, le29..... du mois de : <i>juin.....</i> à 15..... heures ... 15.....</p> <p>Nous soussigné(s), Agent de police municipale Camille DUCLOS... ..(Qualité, nom et prénom) Agent(s) de police judiciaire adjoint(s) dûment désigné(s) par le Maire, agrée(s) par le Préfet et par le Procureur de la République et assermenté(s) devant le Tribunal d'Instance de Bourg-en-Bresse en résidence administrative à la police municipale de BRION</p>	
<p><u>Nature de l'infraction :</u></p> <p>Circulation d'un véhicule à moteur sur une voie piétonne interdite par arrêté municipal</p> <p>Infraction prévue et réprimée par l'article R610-5 du Code Pénal</p> <p>(Contravention de 1^{ère} classe)</p>	<p>Vu les articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Article 1 de l'arrêté municipal n°19-241</i> - <i>Article 2 de l'arrêté municipal n°19-241</i> - <i>Article 7 de l'arrêté municipal n°19-241</i> - <i>R610-5 du Code Pénal</i> 	
<p>Identité du mis en cause :</p> <p>Nom : <i>NAGEL</i></p> <p>Prénom : <i>Fabien</i></p> <p>Date Nais : <i>26/11/1975</i></p> <p>A : <i>BRION</i></p> <p>Profession : <i>Conducteur</i></p> <p>Adresse : <i>5 avenue d'Anecy – 01490 BRION</i></p>	<p>Rapportons les opérations suivantes que nous avons exécutées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs</p> <p>PRÉAMBULE : Ce jour, en date et heure du présent, à la demande de monsieur le Maire de Brion, Gérard ROBERT, nous nous sommes transportés à bord de notre véhicule de service rue du Docteur Marc BOUVAT afin de constater les infractions à la circulation des véhicules à moteurs.</p> <p>CONSTATATIONS :</p> <p>À notre arrivée sur les lieux, nous constatons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ensemble routier citerne de marque MAN</i> • <i>Immatriculé 511 BXC 01</i> • <i>Emprunte la voie piétonne Marc BOUVAT interdite à la circulation par arrêté municipal</i> • <i>Le chauffeur présente sa carte de conducteur</i> <p>CLÔTURE ET TRANSMISSION DU PROCÈS-VERBAL : En conséquence, attendu que les faits que nous venons de relater constituent l'infraction prévue et réprimée par l'article R. 610-5 du Code Pénal, informons-le mis en cause de la rédaction du présent procès-verbal. Au vu de quoi, nous avons dressé procès-verbal à l'encontre de monsieur SANCHEZ.</p>	
	<p>L'agent de Police municipale Camille Duclos</p>	<p>Le Maire de BRION Gérard ROBERT</p>
		

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe B : Tableau de service du samedi 29 juin 2019 à 16h25

Tableau de service du samedi 29 juin 2019			
Agent	Qualification incendie	Qualification sûreté	Affectation à 16 h 25
VERNIERE Claude	Bac Pro Métiers de la sécurité		
ADEUX Luc	CAP Agent de Sécurité		
TRYO Édouard	SSIAP 1		
DESBOIS Robin	SSIAP 1	CQP Agent de Prévention et de Sécurité	
PAQUET Noëlle		CQP Agent de Prévention et de Sécurité	
LESSAC Gabin	SSIAP 1	CQP Agent de Prévention et de Sécurité	
SOURICE Chantal	CAP Agent de Sécurité		
LAZAC Maxime	CAP Agent de Sécurité		PC vidéoprotection
TOLOSANA Marc-Antoine		CQP Agent de Prévention et de Sécurité CQP Agent Cynophile de Sécurité	
COURTOT Clarisse	SSIAP 2	BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité	Poste central de sécurité

ASI : Agent de Sécurité Incendie ; on peut également noter la réaffectation des agents VERNIERE, ADEUX et TRYO

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE	C 1906-MS SP	Session 2019	Corrigé
ÉPREUVE E2 : Etude de situations professionnelles	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 8 / 11